

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Le futur mobipôle de Nandrin

Monsieur le Ministre,

La commune de Nandrin a été retenue comme commune pilote avec deux autres communes pour le projet de « mobipôle », soit un endroit où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et je m'en réjouis. La commune de Nandrin possède en effet déjà depuis quelques années un parking multimodal flambant neuf le long de la route du Condroz, desservi par la ligne Express reliant Marche à Liège.

Un budget de 2,5 millions d'euros semble être prévu pour l'aménagement de ce mobipôle et du maillage doux qui l'entourera. Monsieur le Ministre, même si je sais que les discussions viennent de démarrer à ce sujet avec la commune, pouvez-vous me dire ce que ce budget pourrait couvrir comme type d'aménagement ? Quels sont les critères de financement de ce projet ? Concrètement, qui sont les acteurs qui imagineront ce mobipôle ? Pouvez-vous me dire quel est le calendrier de la mise en œuvre de ce mobipôle ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Nandrin a en effet été sélectionnée par l’Autorité organisatrice du transport (AOT) pour accueillir un mobipôle pilote .

Cette sélection repose sur :

- le potentiel de fréquentation (notamment pour les flux domiciles-travail) ;
- une dynamique existante (notamment locale) ;
- des enjeux mobilités (notamment modes actifs).

À Nandrin spécifiquement, l’AOT avait identifié :

- des flux navetteurs très bien orientés vers Liège et Seraing ;
- la dynamique positive menée par le GAL « Pays des Condruses » ;
- le parking d’écovoiturage créé par la Province de Liège récemment (44 places), avec la nécessité de renforcer le covoiturage en complément ;
- la ligne TEC Marche-Liège empruntant la N63 (voirie régionale) ;
- la nécessité d’améliorer ou de créer des connexions cyclables en rabattement (pas de Ravel à proximité).

Cela signifie que le site identifié à Nandrin le long de la N63 et où s’arrête le bus Express Marche-Liège a fait l’objet tout récemment d’une étude des besoins en équipements de mobilité en collaboration avec les autorités locales et toutes les parties prenantes dans le cadre d’un processus participatif.

Ce processus participatif a été animé par l’AOT, avec la participation active et déterminante de la commune et du GAL Pays des Condruses.

Les besoins ainsi identifiés vont donner lieu à une décision du Comité de pilotage prévu par l’arrêté du Gouvernement relatif au financement des mobipôles pilotes, en vue de lancer les études techniques nécessaires pour prendre des décisions fermes de financement sur base d’évaluations précises.

L’objectif est que les petits travaux ou équipements, c’est-à-dire le parking vélo sécurisé et la traversée de chaussée et peut-être l’amélioration de la zone d’attente des bus, soient réalisés en 2021 ainsi que les études techniques relatives aux travaux plus conséquents (essentiellement les cheminements vélo et piéton). Sur la base des résultats des études techniques ainsi que des résultats des études techniques des autres candidats pilotes, le Comité de pilotage précité décidera de la réalisation par la SOFICO, des travaux les plus pertinents et pour lesquels une implication communale à hauteur de 20% est envisagée.

Il est donc impossible de dire à ce jour à concurrence de combien la SOFICO interviendra pour le mobipôle de Nandrin.

Ces décisions seront prises dans le respect des principes de la Stratégie régionale de Mobilité et de manière à contribuer à l’objectif poursuivi : réaliser à très court terme 5 pilotes qui soient attractifs en termes de mobilité et en termes de processus participatif de décision et qui de ce fait puissent servir de modèle pour le déploiement d’un réseau de mobipôles et la méthodologie y relative.